ANNE BOST AVOCAT

Monsieur Frédéric VALLETOUX Ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention 14, avenue Duquesne 75350 Paris SP 07

Paris, le 23 avril 2024

Copies à:

- Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Mme Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, directrice du CNG

Objet: Organisation des ECOS

Monsieur le Ministre,

Je suis le conseil du Collectif Inter facultaire de Réflexions autour des ECOS (CIRE), réunissant plusieurs centaines d'étudiants en sixième année de médecine, qui m'ont fait part de leurs plus vives inquiétudes quant à la tenue prochaine, les 28 et 29 mai 2024, des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS).

Comme vous le savez, le concours de fin de sixième année de médecine, décisif pour le choix de carrière et de spécialité des futurs médecins, a été profondément réformé.

Le décret n°2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine modifie ainsi la procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale.

SELARL ANNE BOST AVOCAT
Avocat au Barreau de Paris
80, avenue de Breteuil – 75015 Paris
Tél.: 01.83.75.42.70 – Fax: 01.43.06.76.38
Siret n°84951706500025
Membre d'une association de gestion agréée

Désormais, la procédure d'admission repose :

- d'une part sur des épreuves d'évaluation des connaissances, sous forme d'épreuves dématérialisées nationales (EDN) et d'épreuves d'évaluation des compétences. Ces dernières prennent la forme d'examens cliniques objectifs structurés (ECOS);
- d'autre part, sur la prise en compte du parcours de formation et du projet professionnel de chaque étudiant.

Les ECOS sont des mises en situation clinique mettant en jeu l'étudiant face à deux examinateurs (deux médecins) et un « acteur » qui joue le rôle d'un patient (PS = patient standardisé) ou d'un soignant (PSS = personnel soignant standardisé).

Les modalités pratiques de l'organisation de ces ECOS sont prévues par l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine, plus précisément aux article 10 à 16 de cet arrêté.

Les élèves actuellement en sixième année sont les premiers à passer le concours sous cette nouvelle organisation et à « essuyer les plâtres » de la réforme.

En effet, l'organisation des ECOS (lesquels représentent 30% de la note finale) pose de véritables craintes et interrogations, qui se sont avérées parfaitement fondées lors de l'examen blanc organisé le 12 mars dernier.

Cette épreuve test a montré de nombreux dysfonctionnements qui sont de nature à créer une rupture d'égalité entre les candidats. L'impact de ces dysfonctionnements pourrait être néfaste sur le classement des étudiants, engendrant ainsi des répercussions sur toute leur carrière future.

I. Sur les dysfonctionnements liés à l'organisation même des ECOS

• En premier lieu, les « acteurs » faisant office de PS et PSS sont recrutés au sein de la société civile. Ils reçoivent une formation courte et signent une charte de confidentialité. Ils sont informés plusieurs semaines à l'avance des sujets globaux des oraux.

Lors des épreuves blanches du 12 mars 2024, certains étudiants se sont retrouvés évalués par des proches (tante, cousin, ami d'ami etc.) qui se sont portés volontaires pour être « acteurs ». Cela pose un problème évident d'atteinte à la confidentialité et à l'impartialité, puisque les acteurs qui disposent des sujets plusieurs jours ou semaines à l'avance ont pu les divulguer à des étudiants proches.

Par ailleurs, certains « acteurs » ne connaissaient pas bien leur rôle ni les questions pour lesquelles ils avaient été formés, ce qui a été source de confusion.

• En second lieu, l'impartialité des examinateurs est également mise à mal du fait des modalités d'organisation des jurys des ECOS. En effet, les médecins examinateurs sont au nombre de deux : l'un relevant de la faculté du lieu de passage de l'examen, et l'autre d'une faculté extérieure.

Or, lors des ECOS blancs, de nombreux étudiants ont été évalués par des médecins avec lesquels ils travaillent ou ont travaillé lors de stages. Si une proximité s'établit souvent avec les maîtres de stage, il arrive parfois également qu'une inimitié s'instaure.

Ici encore, l'atteinte à l'impartialité est flagrante : il semble peu probable qu'un examinateur qui connaît l'étudiant fasse preuve de neutralité dans son évaluation. Il a d'ailleurs été rapporté que certains examinateurs ont donné des indices aux candidats lors des épreuves blanches, alors qu'ils sont expressément tenus de ne jamais intervenir dans le cadre de l'oral.

• En troisième lieu, lors des épreuves blanches, les risques de fuites de sujets se sont multipliés. Les étudiants qui sont passés le matin ou pu renseigner ceux qui passaient l'épreuve l'aprèsmidi.

Des brouillons de passages précédents ont été retrouvés par des étudiants.

Certains jurys ne disposaient pas des documents qui devaient être mis à la disposition des candidats.

Autant de dysfonctionnements qui nuisent gravement à l'égalité et à l'équité entre les étudiants.

• En quatrième lieu, les évaluations résultant des ECOS sont entachées d'une opacité totale, qui va s'aggraver lors des examens finaux.

En effet, et de façon surprenante, les étudiants ont été informés qu'ils n'auraient pas accès aux grilles de notation des oraux qu'ils passeront fin mai.

Concernant les épreuves blanches du mois de mars dernier, ils ont eu connaissance d'un simple « document de debriefing », pour lequel il a été spécifié qu'il était diffusé de manière « exceptionnelle » et qu'il n'y aurait en revanche aucune information délivrée à la suite des épreuves officielles de mai 2024.

• Enfin, environ 300 copies électroniques -sur un total de près de 8000 étudiants- ont été égarées lors des ECOS blancs. Cette information a été confirmée par l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France), le doyen de l'Université de Paris ainsi que par le CNG. Cela représente près de 4% des copies, chiffre plus que conséquent au regard de l'enjeu de l'examen en cause.

Des dysfonctionnements aussi graves, s'ils devaient se reproduire lors des épreuves finales, seraient de nature à compromettre la validité des résultats du concours.

II. Sur les alertes restées vaines

Le désastre ou le fiasco des ECOS blancs a été dénoncé très rapidement, de façon massive et non-équivoque.

• Ainsi, dès le lendemain des épreuves, soit le 13 mars 2024, une pétition était lancée sur le site Change.org (https://www.change.org/p/ecos-stop-au-carnage), intitulée « ECOS : stop au carnage ».

Le propos introductif de cette pétition est sans ambiguïté :« Suite aux ECOS tests nationaux qui se sont déroulés ce 12 mars, il semble évident que cet examen n'est absolument pas adapté pour classer des étudiants entre eux. Que dire des patients standardisés qui se trompent dans leurs scénarios, et disent l'inverse de ce qu'ils devraient dire? Que dire des documents demandés qui ne sont pas délivrés alors qu'ils devraient l'être? Que dire des examinateurs qui aident certains candidats en leur donnant des indices, en les aiguillant ou en leur notifiant le nombre de points qu'il reste à trouver? Que dire des fuites des sujets qui semblent inévitables puisque déjà présente lors des ECOS tests, là où l'enjeu est évidemment moindre? Que dire des brouillons des étudiants laissés en place à la vue de tous avec le diagnostic de la station écrit? Le tout sans parler des problèmes techniques, de chronomètre.... Le problème étant qu'un seul de ces éléments peut anéantir 6 années de dur labeur, briser des rêves... nous fonçons droit dans le mur, l'égalité des chances n'est absolument PAS respectée, et sur un concours qui va guider le restant de nos jours, il est absolument inconcevable de laisser cet examen ruiner nos vies. »

A la date du 23 avril, la pétition fait l'objet de 8762 signatures. Un nombre suffisamment éloquent pour ne pas négliger l'inquiétude et la mobilisation des étudiants...

• De nombreux articles, aussi bien dans la presse générale que dans les revues médicales (le Quotidien du Médecin, Egora, JIM.fr), ont également relayé les dysfonctionnements des ECOS et les craintes légitimes des étudiants.

A titre d'exemple, un article paru dans Libération le 23 mars 2024 soulignait :

« Dans un contexte où la perte d'un demi-point peut faire perdre 1000 places sur le classement national, les nombreux dysfonctionnements rencontrés compromettent l'égalité des chances entre les étudiants concourant pour ces Ecos 2024. Ils témoignent de leur puissant sentiment d'injustice, de leur déception et des difficultés rencontrées : fuite de fuites et de grilles de corrections suspectées, comme dans les universités de Paris, Bordeaux ou encore Nice, dont certaines causées par les patients standardisés, et ce, malgré la charte de confidentialité. En effet, certains étudiants auraient eu pour acteur ou examinateur leur frère, leur ami ou encore un de leurs parents...

A cela s'ajoutent de nombreuses erreurs de la part des patients standardisés se trompant dans le scénario qu'on leur avait demandé de mémoriser en amont, des examinateurs donnant des indices sur le nombre de points restant à gagner ou sur les informations cliniques à demander et se permettant d'utiliser leur téléphone durant le passage d'un étudiant, ou encore les murs séparant les différentes stations trop faiblement insonorisés (lorsqu'ils ne sont pas remplacés par des paravents) permettant aux étudiants d'entendre les données de la mise en situation suivante.

(...)

Malgré les nombreux dysfonctionnements signalés, dont apparemment la perte de plus d'un millier de dossiers d'étudiants, le conseil scientifique organisant ces Ecos ainsi que les doyens ne semblent pas comprendre l'ampleur du problème et ne paraissent, par conséquent, que peu disposés à prendre les mesures nécessaires.

(...)

Il existerait pourtant une solution simple pour sortir de ce guêpier et permettre de procéder aux Ecos er d'en améliorer la logistique sans léser les étudiants : transformer en 2024 cette épreuve validante ET classante en épreuve validante, sans qu'elle soit prise en compte dans le classement et le choix ultérieurs des spécialités cette année. Si les Ecos sont un bon moyen d'évaluer les étudiants en médecine, ils ne peuvent en l'état les départager au moment du concours le plus décisif de leur vie. »

• Lors de la séance publique du Sénat du 3 avril 2024, et plus précisément lors des questions au gouvernement, vous avez-vous-même été interpellé par la sénatrice Mme Anne-Sophie ROMAGNY concernant cette situation alarmante. Mme ROMAGNY, énumérant les nombreux dysfonctionnements constatés, a souligné la rupture d'égalité des chances qui pénalise les étudiants.

La réponse que vous avez apportée n'est pas de nature à rassurer les étudiants, dès lors que si vous avez reconnu que les modalités du concours seront sans doute modifiées l'année prochaine et les années ultérieures, il ne sera pas possible d'opérer de changement pour cette année.

Mais vous n'avez évoqué aucune solution ou adaptation -pourtant nécessaire- pour les étudiants de cette année qui se sentent aussi délaissés que méprisés.

Ainsi que vous l'a rétorqué la sénatrice, « on ne peut sacrifier les étudiants de cette année, on est sur le concours d'une vie »...!

III. Sur les risques postérieurs

La tenue des ECOS dans les conditions actuelles n'est pas dénuée de risques graves, tant sur un plan juridique que purement professionnel.

• En premier lieu, le risque contentieux s'avère élevé si les ECOS du mois de mai 2024 devaient se tenir dans des conditions aussi désastreuses que les épreuves blanches.

En effet, les ECOS tels qu'ils sont actuellement définis et mis en œuvre, comportent des irrégularités sérieuses et manifestes, notamment au regard de l'atteinte à la sécurité juridique mais aussi et surtout de la rupture d'égalité de traitement entre les étudiants.

En cas de rupture d'égalité avérée, de très nombreux étudiants pourraient saisir le juge administratif de recours en annulation. Les annulations contentieuses seraient source de désordre et de désorganisation, dans un contexte où l'institution médicale est déjà fortement fragilisée.

Ces recours seraient en outre certainement assortis de procédures de référé-suspension.

Par un arrêt du 29 décembre 2023, le Conseil d'Etat a déjà invité le gouvernement à revoir sa copie concernant les modalités d'admission pour entrer en deuxième année d'études de santé, notamment au regard des incohérences et insuffisances des textes, entrainant une rupture d'égalité.

Il est à craindre que la réforme des examens de fin de sixième année encoure la censure du juge administratif pour les mêmes maux.

Par ailleurs, sur un plan plus général et à titre d'exemple concernant le contentieux des concours et examens, le Conseil d'Etat a rappelé récemment que « le respect du principe d'impartialité exige que lorsqu'un membre du jury d'un concours a, avec l'un des candidats, des liens, tenant à la vie personnelle ou aux activités professionnelles, qui seraient de nature à influer sur son appréciation, ce membre doit non seulement s'abstenir de participer aux interrogations et aux délibérations concernant ce candidat mais encore concernant l'ensemble des candidats au concours. En outre, un membre du jury qui a des raisons de penser que son impartialité pourrait être mise en doute ou qui estime, en conscience, ne pas pouvoir participer aux délibérations avec l'impartialité requise, doit également s'abstenir de prendre part à toutes les interrogations et délibérations de ce jury en vertu des principes d'unicité du jury et d'égalité des candidats devant celui-ci » (CE 13 octobre 2023, n°459205).

• Un autre risque majeur concerne le nombre d'internes, qui sera directement impacté par les ECOS tels qu'ils sont aujourd'hui réglementés.

La promotion actuelle de sixième année, toutes universités confondues, comporte environ 8000 étudiants, soit 2000 étudiants de moins que les promotions habituelles d'internes (qui sont généralement de l'ordre de 10000). Est en cause la réforme ayant entrainé des redoublements en masse.

Ce nombre déjà restreint de futurs internes risque de diminuer encore face au fiasco des ECOS : en effet, de nombreux étudiants envisagent d'échouer volontairement aux oraux afin de redoubler (tout en conservant la note de l'écrit). C'est donc un nombre très inférieur d'internes qui sortira de l'actuelle promotion de sixième année.

Le Pr Benoit VEBER, président de la Conférence des doyens de facultés de médecine, a luimême relevé que la réforme des ECOS devrait entrainer la diminution du nombre des internes dans les hôpitaux.

Cela aura nécessairement pour conséquence directe des conditions de travail dégradées pour les futurs internes, dans un système hospitalier déjà gravement touché par la pénurie de médecins.

• Enfin, s'agissant de l'attribution des postes d'internes après le concours, il est prévu que les étudiants seront répartis via un algorithme de « matching ».

De nombreuses difficultés se posent quant à cette « nouveauté » : l'algorithme n'est toujours pas prêt (à moins de 2 mois de l'échéance des oraux) et les étudiants n'ont donc aucune visibilité sur la façon dont l'attribution des postes sera concrètement réalisée.

Par ailleurs, cette année, les étudiants seront confrontés à un autre problème majeur : étant donné que le choix est désormais régi par un algorithme et non par un unique classement national, il n'existe plus de possibilité pour les couples de se « déclasser » (le mieux classé des deux pouvait auparavant se déclasser pour choisir en même temps que son compagnon ou sa compagne). Cette pratique permettait d'assurer aux étudiants d'être dans la même ville.

A compter de cette année, deux étudiants en couple ayant des classements très différents ne pourront tout simplement pas s'organiser pour faire leur internat dans la même ville (durant tout de même 5 ou 6 ans selon les spécialités). Cela constitue un réel problème, surtout pour les couples ayant déjà des enfants. Un internat à distance étant parfaitement ingérable (semaines de 65-75h, gardes le week-end...), cela aura des conséquences désastreuses pour les couples et les familles.

Une solution pour « lisser » les difficultés de cette année serait de garder le même nombre de postes (10000) malgré le nombre moins important de futurs internes dans cette promotion (8000). Cela pourrait donner un peu plus de chances aux étudiants d'obtenir leur spécialité malgré les aléas des ECOS.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous demande de bien vouloir prendre la mesure de la gravité de la situation, de la légitime et très vive inquiétude des étudiants et de l'impact désastreux sur leur future carrière (soit sur plus de 30 ans).

Je vous remercie de bien vouloir prendre des mesures de nature à neutraliser les effets délétères de cette réforme totalement dysfonctionnelle, qu'il s'agisse de reconnaître le caractère uniquement validant des ECOS, ou de toute autre solution transitoire permettant de préserver l'égalité, l'équité, l'intégrité et l'impartialité d'un concours si décisif.

Je reste bien entendu à votre disposition pour vous rencontrer, le cas échéant avec des étudiants du collectif CIRE, et évoquer ces questions cruciales pour eux, mais également pour le système hospitalier dont ils sont des acteurs déjà si investis et motivés.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Anne BOST

Avocat à la Cour